



15 octobre 2018
SUPPLÉMENT AU PROSPECTUS

Belga Films Fund
Société anonyme
14, avenue du Japon
1420 Braine l'Alleud
Numéro d'entreprise 0506.993.858

**OFFRE EN SOUSCRIPTION PUBLIQUE RELATIVE A UN PLACEMENT DANS LA PRODUCTION
D'UNE ŒUVRE AUDIOVISUELLE SOUS LE REGIME DU "TAX SHELTER"**

AVERTISSEMENT

L'attention du (des) Investisseur(s) est en particulier attirée sur les points suivants :

- ➔ Cette Offre concerne un investissement dans le cadre du régime belge du « *Tax Shelter* », défini par les Articles 194ter, 194ter/1 et 194ter/2 du Code des Impôts sur les Revenus 1992 (ci-après « CIR 1992 »), tels que modifiés pour la dernière fois par la loi du 25 décembre 2017 portant sur la réforme de l'impôt des sociétés.
- ➔ Le Placement comporte certains risques. Les facteurs de risque sont décrits dans le résumé du Prospectus (voir pages 8 à 12) ainsi que dans le Prospectus (voir pages 30 à 37), et notamment les risques liés à la non-obtention de l'avantage fiscal.
- ➔ Cette Offre s'adresse aux personnes morales qui peuvent prétendre à une exonération des bénéfices imposables conformément aux Articles 194ter, 194ter/1 et 194ter/2 du CIR 1992, et qui sont soumises en Belgique à l'impôt des sociétés ou aux impôts sur les non-résidents (sociétés). En fonction du taux d'imposition auquel est soumis l'Investisseur, le Rendement Total dont il est question dans le Prospectus peut être plus élevé, moins élevé, ou négatif (jusqu'à -22,23%).
- ➔ Le Placement ne constitue pas une participation au capital de l'Émetteur.

Ce Supplément au Prospectus (le « **Supplément** ») complète le Prospectus qui a été initialement approuvé par la FSMA le 6 mars 2018 (le « **Prospectus** »).

Le Supplément doit être lu et interprété conjointement avec le Prospectus, la table des matières et les Annexes au Prospectus. Les termes du présent Supplément commençant par une majuscule et n'étant pas définis dans le présent Supplément auront la signification qui leur a été attribuée dans le Prospectus (voir notamment les définitions aux pages 23 à 28).

Le Prospectus et le présent Supplément sont disponibles au siège social de **Belga Films Fund** (l'« **Émetteur** »), 14 avenue du Japon à 1420 Braine-L'Alleud et sur le site Internet <http://www.belgafilmsfund.be>. Le Prospectus et le présent Supplément peuvent

également être demandés par e-mail à l'adresse bff@belgafilms.be. Le Prospectus et le Supplément sont également disponibles sur le site Internet de la FSMA (www.fsma.be).

Approbation par l'Autorité belge des services et marchés financiers (la « FSMA »)

En application de l'Article 53, §2 de la loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés, la FSMA a approuvé la version française du présent Supplément au Prospectus le 30/10/2018.

L'approbation par la FSMA n'implique en aucune manière une évaluation de l'opportunité et de la qualité de l'opération, ni de la situation de **Belga Films Fund**.

1. Augmentation de la levée de fonds

Le Prospectus prévoyait un montant maximal de l'Offre de 9.000.000€. Le succès de l'Offre rend très probable un dépassement de ce montant maximal. Par conséquent, l'Emetteur souhaite augmenter ce montant maximal et le passer à 17.000.000€.

2. Pour les versements effectués entre le 1 juillet 2018 et le 31/12/2018

Il convient de noter que le taux EURIBOR 12 mois d'application sera le taux moyen des taux EURIBOR 12 mois du dernier jour des mois de janvier 2018 à juin 2018, soit -0,19%. Ce taux est majoré de 450 points de base, soit 4,31% au total. La rémunération peut être octroyée pour la période écoulée entre la date du versement du Placement et la date à laquelle l'Attestation Tax Shelter est délivrée à l'Investisseur par la Société de production avec un maximum de 18 mois. Le Rendement financier pour les versements effectués au cours du second semestre 2018 sera donc au maximum de 6,47% brut, soit 4,31% annuel x 1,5 an (période maximale de 18 mois) pour les montants ayant été placés durant la période maximale de 18 mois. Ce Rendement financier étant soumis à l'impôt des sociétés, le Rendement financier net obtenu pour une période de 18 mois est de 4,55%, soit 6,47% x (1 - 29,58%).

3. Pour les versements qui seraient effectués à partir du 1/1/2019

Il convient de noter que le taux EURIBOR 12 mois d'application sera le taux moyen des taux EURIBOR 12 mois du dernier jour des mois de juillet à décembre 2018. Par conséquent, le taux sera définitivement connu le 1^{er} janvier 2019. Compte tenu des 5 taux mensuels déjà connus et de l'évolution du taux Euribor 12 mois en décembre, le taux d'application avoisinera -0,17%, majoré de 450 points de base, soit 4,33% environ au total.

La rémunération peut être octroyée pour la période écoulée entre la date du versement du Placement et la date à laquelle l'Attestation Tax Shelter est délivrée à l'Investisseur par la Société de production avec un maximum de 18 mois. Etant donné que le versement du Placement ne peut intervenir qu'au plus tard trois mois avant la délivrance de l'Attestation Tax Shelter, la période de rémunération sera donc de minimum trois mois et de maximum 18 mois.

4. Droit de retrait

Conformément à l'Article 53, §3 de la Loi sur les prospectus, un Investisseur qui, à la date du présent Supplément, a déjà accepté de souscrire au Placement, dispose de deux jours ouvrables à compter de la publication du présent Supplément pour retirer son acceptation. L'Investisseur a donc le droit de retirer sa souscription au Placement jusqu'au 2/11/2018 inclus.

5. Responsabilité

Belga Films Fund, ayant son siège social à 14 avenue du Japon à 1420 Braine l'Alleud et inscrite au registre des personnes morales de Nivelles sous le numéro 0506.993.858, est responsable du présent Supplément. Belga Films Fund déclare que, à sa connaissance, les informations figurant dans ce Supplément sont conformes à la réalité et ne comportent aucune omission susceptible de modifier la portée du présent Supplément (et du Prospectus), après avoir pris toutes les mesures raisonnables pour le garantir.

6. Offre en Belgique — Restrictions de vente

L'Offre visée par le Prospectus et le présent Supplément s'adresse exclusivement aux personnes morales qui sont susceptibles de bénéficier du régime d'exonération des bénéfices réservés imposables octroyé par les Articles 194ter, 194ter/1 et 194ter/2 du CIR, lesquels permettent, moyennant le respect de certaines conditions, une exonération des bénéfices réservés imposables de l'Investisseur à concurrence de trois cent cinquante-six pour cent (356 %) des sommes effectivement versées par ce dernier en exécution d'une convention-cadre au sens des Articles 194ter, 194ter/1 et 194ter/2 du CIR.

L'Offre vise principalement les personnes morales susmentionnées imposées à un taux de 29,58 %. En fonction du taux d'imposition auquel est soumis l'Investisseur, le Rendement Total dont il est question dans le Prospectus peut être plus élevé, moins élevé, ou négatif (jusqu'à -22,23%).

La diffusion du Prospectus, du présent Supplément et de l'Offre qui y est décrite peut faire l'objet de restrictions dans certains pays. Les personnes qui sont en possession ce Prospectus sont invitées à s'en informer et à respecter ces restrictions. La souscription n'est proposée qu'en Belgique et dans aucun autre pays.

La mise à disposition du Prospectus et de ce Supplément sur Internet n'induit nullement une Offre ni une proposition d'acquisition d'instruments de placement dans des pays où une telle Offre ou proposition n'est pas autorisée.

Tout établissement belge d'un contribuable visé à l'Article 227, 2° du CIR qui souhaite investir dans l'Offre visée par le Prospectus et le présent Supplément est invité à le faire dans le respect de la législation en vigueur dans le pays où la personne morale visée a son siège social, son principal établissement et/ou son siège administratif. Tout litige né ou à naître entre les Parties portant sur la formation, l'interprétation, l'exécution ou la dissolution de la Convention-cadre sont de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.



14 avenue du Japon • 1420 Braine-L'Alleud • Tél. : +32 (0)2 335 65 75

E-mail : taxshelter@belgafilms.be • www.belgafilmsfund.be